



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1337

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Genay

objet : Voie nouvelle - Accès à la nouvelle caserne du service départemental d'incendie et de secours - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Gléréan

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Olivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

Séance publique du 22 mars 2010**Délibération n° 2010-1337**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Genay

objet : **Voie nouvelle - Accès à la nouvelle caserne du service départemental d'incendie et de secours - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008-0455 en date du 15 décembre 2008, le conseil de Communauté a approuvé l'identification de l'opération d'aménagement du prolongement de la rue Ampère pour l'accès à la caserne du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) à Genay, à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014.

Par délibération n° 2009-0905 en date du 28 septembre 2009, le conseil de Communauté a approuvé la réalisation d'une voie nouvelle permettant l'accès à la caserne du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) en cours de construction par le conseil général du Rhône, cette voie étant réalisée en plusieurs tranches.

- tranche n° 1 : réalisation du corps de chaussée pour permettre l'accès au chantier du SDIS (livrable pour mars 2010, date du début des travaux du SDIS),
- tranche n° 2 : aménagement de trottoir, stationnement en long et aire de retournement pour faciliter l'accès aux véhicules de la caserne (livrable pour janvier 2011, date de l'ouverture de la caserne du SDIS),
- tranche n° 3 : aménagement définitif de la voie dans le cadre de l'opération d'aménagement des Malandières (programmation non connue à ce jour).

Le conseil de Communauté a voté à cet effet, par délibération n° 2009-0905 en date du 28 septembre 2009, une individualisation partielle d'autorisation de programme de 110 000 € pour la tranche n° 1.

L'aménagement des tranches n° 1 et 2 est estimé à 160 000 €.

Le projet prévoit :

- une chaussée de type lourde de 7 mètres de largeur,
- un stationnement en long de 2 mètres de largeur,
- un trottoir de 1,50 mètre de largeur,
- une plate-forme de retournement,
- l'assainissement des eaux de ruissellement.

Les travaux d'aménagement de la tranche n° 1 ont été réalisés pour un montant de 110 000 €.

Il s'agit maintenant de financer les travaux relatifs à la tranche n° 2 de l'aménagement pour un montant de 50 000 €.

Ces travaux sont planifiés pour le dernier trimestre 2010 en cohérence avec le planning de l'ouverture de la caserne du SDIS.

Le projet participe à l'amélioration de l'accessibilité du domaine public communautaire à hauteur de 10 000 €, notamment par la mise en conformité de 90 mètres de cheminement piéton (revêtement de trottoir). L'itinéraire étant par ailleurs identifié au schéma directeur d'accessibilité approuvé le 11 janvier 2010, ces travaux seront inscrits au plan intercommunal d'accessibilité de la voirie (PIAV) de 2010 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'aménagement de la 2° tranche de la voie nouvelle donnant accès à la nouvelle caserne du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) à Genay.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, sur l'opération n° 2048 individualisée le 28 septembre 2009.

3° - Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 50 000 € en dépenses à la charge du budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 160 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.